



Projet de construction du parc éolien de la Haute- Chaudière dans la MRC du Granit

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mémoire présenté par la municipalité de Audet
Janvier 2025

Mise en contexte

Comptant environ 700 habitants, notre municipalité s'est développée autour des secteurs, de la forêt, de l'agriculture et de l'érable. La municipalité de Audet offre également un panorama unique sur la région environnante. Elle fait d'ailleurs partie du magnifique trajet touristique de La Route des Sommets.

En accueillant certaines éoliennes du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière, notre municipalité augmentera également son implication dans la transition énergétique tout en nous permettant de pérenniser des services de qualité pour notre population.

Dans les dernières années, certains projets ont eu beaucoup de difficulté à se développer. Le projet de la Haute-Chaudière a cependant été bien accueilli par notre population. La mise en place par le promoteur d'un partenariat avec les communautés locales et une série de consultations avec les acteurs présents sur le terrain n'y sont assurément pas étrangères.

Notre municipalité a donc décidé de participer à la consultation ciblée du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour démontrer son appui au projet et pour confirmer le sérieux de la démarche qui a été mené par le promoteur.

Sujets de la consultation

1. Impact du projet sur le paysage et les simulations visuelles

Étant basée dans les Appalaches, notre communauté porte une attention particulière à la protection de ses paysages, et ce, pour tous les types de projets. Le développement d'un important projet comme celui du parc éolien de la Haute-Chaudière n'y a donc pas fait exception.

Il était très important pour notre communauté de limiter l'impact de la présence des éoliennes sur ces paysages, mais également sur les autres activités présentes dans notre territoire. Le promoteur s'est donc assuré dès le début du projet à consulter les communautés et les propriétaires fonciers pour identifier les secteurs et les paysages qui devront être protégés et pour limiter les impacts du projet sur ceux-ci.

Le promoteur s'est également assuré d'enfouir la majorité des lignes, de se connecter aux infrastructures existantes d'Hydro-Québec et de respecter l'ensemble de la réglementation municipale, notamment le règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui encadre le développement des projets éoliens dans notre région.

Nous sommes donc satisfaits de la démarche du promoteur pour limiter l'impact du projet sur notre territoire et sur nos paysages.

2. Alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques

Le Québec a d'importants besoins en électricité verte. Hydro-Québec prévoit d'ailleurs que nous devons développer plus de 60TWh d'énergie d'ici 2050, et ce, notamment pour atteindre l'objectif du gouvernement québécois d'être carboneutre.

Hydro-Québec a donc lancé une série d'appels d'offres depuis 2021. C'est dans ce contexte que la MRC du Granit et le promoteur EDF ont développé puis déposé un projet dans l'appel d'offres A/O 2021-01.

Ce projet de 120MW s'est ensuite distingué dans l'appel d'offres ce qui a permis la signature d'un contrat d'approvisionnement de 30 ans avec Hydro-Québec

Nous sommes donc d'avis que le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière s'inscrit directement dans la stratégie du gouvernement du Québec et que sa mise en service prévue à la fin de l'année 2026 sera nécessaire pour combler nos besoins énergétiques.

3. Consentement de la population locale pour la réalisation du projet

L'acceptabilité sociale est tout simplement essentielle pour qu'un projet voie le jour dans notre communauté. Le consentement de la population locale a donc été une grande préoccupation du promoteur tout au long du processus.

En plus des nombreuses rencontres avec les organismes du milieu, les citoyens, et les propriétaires de terrains, le promoteur a également mis en place un comité de suivis pour s'assurer de maintenir des liens solides avec les parties prenantes.

De plus, le promoteur a été très proactif et s'est entendu avec les municipalités de la MRC du Granit pour les inclure comme des partenaires financiers dans le projet.

Notre conseil a d'ailleurs adopté à l'unanimité une résolution afin d'appuyer sans condition le projet de la Haute-Chaudière et l'implantation de celui-ci dans les limites de notre territoire.

4. Retombées économiques du projet

Notre communauté bénéficiera grandement du développement d'un projet nécessitant un investissement de plus de 400 millions de dollars.

Lors des deux ans de constructions, plus de 150 personnes travailleront quotidiennement dans notre région. Notre communauté et nos entreprises bénéficieront donc évidemment de ce dynamisme économique pendant toute cette phase.

De plus, la mise en place d'un partenariat entre la MRC du Granit et EDF assurera des retombées à long terme pour nos communautés. En effet, pour les 30 années d'exploitation prévues avec Hydro-Québec, les municipalités de la MRC du Granit pourront réinvestir dans leur collectivité environ 50 millions de dollars.

Étant donné que nous accueillons des éoliennes sur notre territoire, notre municipalité recevra également des redevances pour chacune de ces éoliennes. Le gouvernement s'était en effet assuré avant le lancement de l'appel d'offres que des redevances reviendraient aux municipalités locales pour chaque mégawatt installé. Pour l'ensemble du projet, une somme de plus de 13 millions de dollars est donc prévue et sera séparée entre notre municipalité et celle de Frontenac. À cette somme, s'ajoutent également plusieurs autres ententes entre le projet et des propriétaires de terrain privé.

Selon nous, le projet de la Haute-Chaudière générera donc d'importantes retombées économiques qui permettront d'offrir un milieu de vie de qualité à nos citoyens.

Conclusion et appui au projet

Nous sommes d'avis que, pour l'ensemble des sujets ciblés par la consultation, le promoteur a mis en place les conditions favorables au succès de ce projet. La municipalité de Audet appuie donc favorablement le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière.

A handwritten signature in blue ink, reading "Danièle Provencher".

Danièle Provencher
Mairesse